

RCS : ROUEN  
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2012 B 01110  
Numéro SIREN : 788 530 137  
Nom ou dénomination : KAPITAL ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2023 sous le numéro de dépôt 5124

13 JUIL. 2023

**KAPITAL ET ASSOCIES**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 8 000 euros  
Siège social : 50 bis Route de Paris  
76240 LE MESNIL-ESNARD

**788 530 137 RCS ROUEN**



---

**REQUETE**  
**A MONSIEUR LE PRESIDENT**  
**DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN**

---

Le soussigné Monsieur Julien BAKER,

Agissant en qualité de gérant de la société KAPITAL ET ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 50bis route de Paris, 76240 LE MESNIL ESNARD, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 788 530 137,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société KAPITAL ET ASSOCIES a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022.

Les comptes annuels dudit exercice doivent être soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la Société dans le délai de six mois prévu aux articles L. 223-31 et L. 241-5 du Code de commerce sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Ce délai ne pourra être respecté en raison d'un retard pris dans l'établissement de son bilan, désormais établi, et de la convocation de l'assemblée générale.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de quatre (4) mois pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 à l'approbation de l'assemblée générale de la société KAPITAL ET ASSOCIES conformément aux dispositions de l'article L. 223-31 du Code de commerce.

Fait à LE MESNIL ESNARD  
Le 29 juin 2023

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE ROUEN.

04 JUIL. 2023

SERVICE AUDIENCE

Julien BAKER

R12023/1659

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN**

**ORDONNANCE**

Nous, Vincent DELATTRE, Vice-Président du tribunal de commerce de Rouen,  
Assisté de Madame Marie CLERC-PLUMAIL, Greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code  
de commerce,

Autorisons un délai supplémentaire pour permettre à la société KAPITAL ET ASSOCIES  
(SARL) 50 bis, Route de Paris 76240 Le Mesnil-Esnard RCS ROUEN 788 530 137.

de réunir l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre  
2022 et qui devra se tenir au plus tard le 31 octobre 2023.

Liquidons les dépens à 31,21 €.

Fait à Rouen, le 11 juillet 2023.

Le Vice-Président



Le Greffier

